

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 41



N°124

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**L'AN deux mille vingt-trois, le 28 septembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre-Yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL  
Madame Marie-Pascale REMY  
Madame Christiane DESCAMPS  
Monsieur Zayen CHIKHDENE  
Madame Solène DA SILVA  
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ  
Madame Maria Elisabete GONCALVES  
PEIXOTO  
Monsieur Lewis CHARTIER  
Madame Margaux HOUIS  
Madame Nadège NIFEUR  
Monsieur Zishan BUTT  
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Marie-Françoise MESSEZ  
Monsieur Damien BIDAL  
Monsieur Alain DESCAMPS  
Madame Ling LENZI  
Monsieur Philippe ALLAIN  
Monsieur Cédric SCHROEDER  
Monsieur Massinissa HOCINE  
  
Monsieur Guillaume GODIN  
Madame Véronique DAUVERGNE  
Monsieur Marc GUERRIEN  
Madame Nabila DJEBBARI  
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

---

Secrétaire de séance : Annie VACHER

---

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires  
Juridiques/Service des Affaires Juridiques et du Domaine

**OBJET : Mise à jour des membres au sein de la commission municipale n°1  
résultant de l'adoption de la délibération n°053 du 25 mai 2023**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Mizgin OZHAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-21  
et L. 2121-22 ;

Vu le Règlement intérieur du Conseil municipal ;

Vu la délibération n°190 du 17 décembre 2020 portant adoption du nouveau  
règlement intérieur du Conseil municipal ;

Vu la délibération n°191 du 17 décembre 2020 portant désignation des membres du  
Conseil municipal au sein des commissions municipales permanentes créées par le  
règlement intérieur ;

Vu la délibération n°053 du 25 mai 2023 portant mise à jour des membres du Conseil  
municipal au sein des commissions municipales permanentes créées par le  
règlement intérieur ;

Considérant qu'une erreur matérielle est intervenue dans la désignation des  
membres de la commission municipale n° 1 ;

Considérant la nécessité de permettre le bon fonctionnement de la commission  
considérée et de garantir le respect de la représentation proportionnelle ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la composition des membres de la  
commission municipale n° 1 ;

Considérant que cette délibération abrogera celle adoptée le 25 mai 2023 en séance  
du Conseil municipal et instaurera une nouvelle composition ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

**DELIBERE :**

**ABROGE** la délibération n° 053 du 25 mai 2023 relative à la désignation des  
membres suivants au sein de la commission municipale n°1 dans le respect de la  
représentation proportionnelle :

COMMISSION	PERSONNES
<p><b>Commission 1 : Moyens généraux – Fonctions supports</b>            Finance, Marché publics – Juridiques – Ressources Humaines – Population, Etat-Civil, Elections – Patrimoine municipal – Communication – Relations Publiques – Evènementiel – Accueil nouveaux habitants.</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>11 Membres</u></b></p> <p>- 8 élus majorité            - 3 élus opposition</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le Maire, Karine FRANCLET</li> <li>2. José LESERRE</li> <li>3. Marie-Françoise MESSEZ</li> <li>4. Franck LEROY</li> <li>5. Gilbert FAUCHEUX</li> <li>6. Mizgin OZHAN</li> <li>7. Christiane DESCAMPS</li> <li>8. Annie VACHER</li> <li>9. Marc GUERRIEN</li> <li>10. Yonel COHEN-HADRIA</li> <li>11. Pierre-Yves NAULEAU</li> </ol>

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les actes afférents à la présente délibération.

**DIT** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

**DIT** que cette décision peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 03/10/23**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20230928-lmc133220-DE-1-1**  
**Publiée le : 03/10/23**  
**Certifiée exécutoire : 03/10/23**

Le Maire,  
 Karine FRANCLET

